

Prestations de formation pour les professionnels de l'enveloppe des édifices

## Instruments pour la garantie et la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale ainsi que pour la promotion de la qualité pour la profession d'Etancheuse CFC / Etancheur CFC (52004)

(informations complémentaires)

- Installation minimale / assortiment minimal de l'entreprise formatrice (en complément aux documents de contrôle cantonaux "Clarification de la place d'apprentissage / Rapport d'expert de l'entreprise")
- 1.1 Equipement de protection individuelle
- 1.2 Outils à main / caisse à outils personnelle
- 1.3 Outils utilisés en commun pour effectuer les travaux selon le plan de formation
- 1.4 Machines manuelles telles que visseuse sans fil, visseuse à percussion, perceuse/perceuse à percussion
- 1.5 Machines et outils pour scier, couper ou poncer, tels que scie circulaire à main, scie sauteuse, meuleuse d'angle
- Recommandation de professions apparentées en tant que formateurs (selon l'art. 15 de 2 l'Orfo; al. b)
- Couvreuse CFC / Couvreur CFC
- Façadière CFC / Façadier CFC
- Ferblantière CFC / Ferblantier CFC
- Charpentière CFC / Charpentier CFC

**Recommandation pour les professionnels :** CFC selon la liste pour les formateurs, professionnels avec un diplôme AFP correspondant, ou professionnels avec des qualifications équivalentes.

## Recommandation apprentissage raccourci

Il est possible de passer en troisième année d'apprentissage si les deux conditions suivantes sont remplies:

- 3.1 un certificat fédéral de capacité dans l'une des professions suivantes
- Couvreuse / Couvreur
- Façadière / Façadier
- Ferblantière / Ferblantier
- Charpentière / Charpentier

3.2 au moins 120 jours d'expérience pratique dans le domaine de l'étanchéité avant le début de l'apprentissage

L'autorité cantonale compétente décide de la durée de la réduction.



polybat.ch

© Centre de formation Polybat Chemin de l'Ermitage 40 021 948 20 40 Site ouest 1619 Les Paccots